

«ville de Winnipeg» étaient trop restrictifs et que le siège social du Conseil serait confiné au cœur de la ville. L'amendement vise à empêcher cela. Il modifierait le projet de loi, de façon à ce que l'agglomération de Winnipeg, la plus belle ville du Canada, au centre du pays...

Des voix: Bravo.

M. Osler: ... puisse accueillir le siège social.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comment pourrais-je garder le silence après avoir entendu ces paroles élogieuses concernant la grande ville de Winnipeg? Comme le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler), je représente la ville de Winnipeg elle-même et je devrais, je suppose, adopter le même esprit de clocher et dire que le siège social devrait être situé au centre de la ville. Mais il est logique, je pense, que le siège social soit situé dans la région de Winnipeg; il pourrait même être situé aussi au nord que Selkirk. Comme le député de Winnipeg-Sud-Centre a déjà parlé, il pourrait charger quelqu'un d'expliquer en son nom ce que signifient plus précisément les mots: «dans le voisinage immédiat». Que signifie «immédiat», et «voisinage»? Je demande aussi au...

M. Osler: Êtes-vous soupçonneux?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui. Tout ce qui vient de ce côté-là me rend méfiant. Ce n'est pas d'hier que je suis entré à la Chambre.

Une voix: C'est un sentiment réciproque.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le vendredi est un bon jour, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur? Peut-être le ministre d'État (M. Lang) peut-il nous dire ce qu'il a en tête à ce sujet. Je sais que l'amendement a été présenté par un député de l'arrière-ban, mais ce texte aura peut-être l'appui du gouvernement lui-même. Le ministre peut-il nous en expliquer le sens. Où le gouvernement compte-t-il installer le siège social?

M. Orange: A Hay River.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le mot «abords» a un sens très large.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, pour me rendre à la sugges-

tion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je suis heureux de m'aventurer, pour lui, dans le royaume de l'interprétation juridique. Je souscris à cet amendement que je considère comme très sage, si je l'interprète bien. Dans son texte initial, l'article aurait pu être interprété d'une façon assez restrictive, comme ne comprenant même pas toute l'agglomération de Winnipeg que nous connaissons, puisque les mots anglais *city of Winnipeg*, si l'on s'en tient à la lettre, pourraient avoir un sens plus étroit que le sens ordinairement donné à la région métropolitaine de Winnipeg.

C'est en ce sens que je conçois volontiers l'amendement qui donnera au conseil d'administration de l'Office discrétion pour établir un bureau dans cette région en général. J'en donne l'assurance au député de Winnipeg-Nord-Centre, je ne vois dans cet amendement rien qui laisse supposer que le siège social sera installé loin du centre de Winnipeg.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, mes remarques sur cet amendement seront brèves. J'ai écouté avec intérêt l'auteur de l'amendement et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Pour vous montrer combien nous sommes raisonnables de ce côté-ci de la Chambre, sachez que nous n'avons absolument aucune objection à formuler au sujet de l'amendement et nous avons l'intention de l'appuyer, comme les députés ministériels appuieront, nous l'espérons, les deux autres amendements que nous étudierons après le déjeuner.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je ne dirai qu'une phrase, monsieur l'Orateur. J'appuierai aussi l'amendement, mais je dois signaler au gouvernement que c'est une concession vraiment dérisoire pour le transfert des installations d'Air Canada.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'appuie également l'amendement, pour les raisons invoquées par le député de South Shore (M. Crouse), qui prouvent que nous sommes raisonnables. Nous l'avons déjà prouvé au comité, alors que certains de mes collègues ont voté contre un amendement que j'ai proposé. Je voudrais que notre attitude raisonnable soit prise en exemple par tous les députés. J'appuierais aussi en principe toute motion du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler), tendant à compenser les observations désobligeantes faites à propos de l'ignorance des pêcheurs.